

COMPTE RENDU
SEANCE DU 15 FEVRIER 2007

Par suite d'une convocation en date du 08/02/2007, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 15/02/2007 à 20 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, JP. ARMAND, M. CARUSO, B. CUENOT, G. LINVAL, C. NARDINO.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Corinne NARDINO qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

1/ TRAVAUX

- 1.1 **Pôle Multiservices : plan de financement ; buts du pôle multiservices...**
- 1.2 **Chauffage de la chapelle : choix du mode de chauffage et lancement consultation**
- 1.3 **Place de retournement impasse Malle Planche**
- 1.4 **Mur de soutènement chemin latéral Impasse Malle Planche**
- 1.5 **Rénovation des logements du bâtiment de la mairie – choix du prestataire pour la mission de coordination**

2/ COMPTABILITE

- 2.1 **Ouvertures des crédits en investissement (budget 2007)**
- 2.2 **Réunions de préparation des budgets 2007**

3/ DIVERS

- 3.1 **Digitalisation du cadastre**
- 3.2 **Assemblée générale des maires adjoints et secrétaires du canton**
- 3.3 **Vente de bois aux enchères**

4/ INFORMATIONS

- 4.1 **Club du troisième âge**
- 4.2 **Présentation de la plaque commémorative**
- 4.3 **Avenir du bâtiment de la Poste**
- 4.4 **Agrément de la Halte Garderie**
- 4.5 **Panneaux de signalisation : achats et déplacement de panneaux**
- 4.6 **Travaux salle polyvalente**
- 4.7 **Tableau des marchés publics 2007 passés en procédure adaptée**

5/ QUESTIONS DIVERSES

I / TRAVAUX

1.1 POLE MULTISERVICES

A/ PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire présente au Conseil le plan de financement prévisionnel de la transformation du bâtiment en un établissement multiservices.

Trois tableaux sont fournis au Conseil (annexe 1 – 2 – 3) et sont clairement expliqués par Le Maire.

Il précise qu'il est attendu une précision quant à la DDR à savoir si elle est cumulable avec le FISAC.

Il précise aussi qu'il va demander aussi une subvention exceptionnelle de l'Etat (enveloppe parlementaire du sénateur HUMBERT) et aussi une subvention de l'ATSR. Toutes les autres subventions ont déjà fait l'objet d'un dépôt de dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le plan de financement et autorise le Maire à demander aussi une subvention exceptionnelle de l'Etat, une subvention au titre de la DDR et une à l'ATSR.

B/ LES PLANS

Le Maire présente les deux plans que Mr LHOMMEE, architecte et maître d'œuvre du projet, a élaboré en tenant compte des obligations demandées par le service d'hygiène.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la solution 1 en sachant que des questions doivent être posées à l'architecte en ce qui concerne le bruit et la luminosité.

Le Maire rappelle qu'une rencontre est prévue pour faire l'avant projet sommaire ; puis une réunion avec la commission bâtiment est prévue le 23/02/2007.

C/ DISTORSION DE CONCURRENCE

Le Maire rappelle au Conseil que pour bénéficier de la subvention FISAC il ne faut pas que l'établissement fasse de distorsion de concurrence.

Il informe le Conseil qu'il a rencontré Mr BERNA, boucher charcutier de Laissey, et que ce dernier se réjouit d'un tel commerce et qu'il souhaite si possible l'approvisionner en boucherie charcuterie.

Le conseil valide à l'unanimité que l'établissement multiservices :

- ne fera pas de distorsion de concurrence
- que ce commerce est nécessaire pour :

1/ Maintien des services rendus à la population :

- Livraison de repas à domicile pour les personnes âgées.
- Repas du jour pour les ouvriers de l'entreprise Bost Garnache Industries (170 ouvriers).
- Maintien d'un service postal.

2/ Répondre à un essor touristique fort :

- Passage de la vélo-route Nantes-Budapest qui va augmenter la fréquentation touristique. Il a d'ailleurs été demandé aux Communes de travailler sur l'accueil et l'aménagement touristique en vue du passage de celle-ci.
- Réhabilitation prochaine par la CCVA d'une maison de maître de Laissey en gîte de séjour et en maison des loisirs Nature.
- Aménagement prochainement sur Laissey d'une aire de camping-car.

3/ Répondre à des besoins touristiques déjà existants :

- Présence d'une halte fluviale.
- Présence de sentiers de randonnées et VTT.
- Présence de murs d'escalade naturels.

1.2 CHAUFFAGE DE LA CHAPELLE

Le Maire présente au Conseil les deux propositions de chauffage et les deux devis reçus de l'entreprise Balanche pour le chauffage de la chapelle :

CHAUFFAGE RAYONNANT = 21.104,59 € TTC

CHAUFFAGE AEROTHERME PULSE = 8.395,47 € TTC. Il est précisé que le chauffage aérothermique pulsé chauffera bien la chapelle à 90 % de la surface.

A ce prix il faut ajouter l'intervention de EDF qui devra changer le compteur.

Le changement du chauffage d'une chapelle peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la DGE.

Le Conseil à l'unanimité :

- opte pour un chauffage pulsé à installer dans la chapelle
- autorise le maire à faire une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)
- autorise le maire à choisir l'entreprise et à signer le marché pour un montant maximum de 8.396 € TTC
- autorise le maire à demander une subvention à l'Etat au titre de la DGE
- autorise le maire à demander le commencement des travaux avant notification de subvention
- s'engage à faire réaliser les travaux sous deux ans
-

1.3 PLACE DE RETOURNEMENT IMPASSE MALLE PLANCHE

Le Maire rappelle au Conseil que les deux terrains situés après chez Dominique MESNIER ont été achetés par la Commune aux consorts LEQUOY (signature de l'acte le 4 janvier dernier) et qu'ainsi le projet de créer une place de retournement peut être lancé.

Il présente au Conseil deux propositions de place de retournement :

1/ Place « en rond » dont le coût risque d'être assez élevé du fait de la topographie des terrains en pente et de ce fait de la nécessité d'un gros terrassement et de la construction d'un mur de soutènement.

2/ Place « avance-recule » dont le coût est estimé à 6.788 € TTC et la non nécessité de construction d'un mur de soutènement puisque qu'avec cette solution on n'arrive pas au niveau de la pente des terrains.

Le Maire précise que pour réaliser ce projet il sera nécessaire de défricher ; de faire un métré topographique par un géomètre ; de faire une acquisition de terrains à Mr MESNIER pour élargir la voie ; de la destruction du mur de D. MESNIER et du besoin de le reconstruire ; de faire un terrassement ; de vendre le bois des arbres suite au défrichage et que ces travaux peuvent prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la DGE.

Le Conseil à l'unanimité :

- valide le principe des travaux de construction d'une aire de retournement Impasse Malle Planche « avance-reculé »
- autorise le maire à faire appel à un géomètre pour le métré
- autorise le maire à vendre le bois
- autorise le maire à faire une consultation d'entreprises en procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour la démolition du mur et le terrassement de l'aire de retournement
- autorise le maire à choisir l'entreprise et à signer le marché pour un montant maximum de 6.788 € TTC
- autorise le maire à demander une subvention à l'état au titre de la DGE
- autorise le maire à demander le commencement des travaux avant notification de subvention
- s'engage à faire réaliser les travaux sous deux ans
- accepte que le mur de D.MESNIER soit reconstruit par les agents communaux

Le Conseil réfléchit sur l'éventuel pose d'un lampadaire au niveau du retournement.

1.4 MUR DE SOUTÈNEMENT IMPASSE MALLE PLANCHE

Le Maire soumet au Conseil les études effectuées par le service ingénierie de la SNCF sur l'édification du mur de soutènement Impasse Malle Planche. Etudes qui peuvent servir de cahier des charges pour la consultation d'entreprises.

Estimation du service ingénierie : 75.000 € HT

Le Conseil à l'unanimité :

- accepte le principe des travaux de construction d'un mur de soutènement Impasse Malle Planche
- autorise le maire à faire une consultation d'entreprises en procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) en tenant compte du cahier des charges du service ingénierie
- autorise le maire à choisir l'entreprise et à signer le marché pour un montant 75.000 € HT
- autorise le maire à demander une subvention auprès de partenaires financiers (Etat Conseil Général Conseil Régional)
- autorise le maire à demander le commencement des travaux avant notification de subvention
- s'engage à faire réaliser les travaux sous deux ans

1.5 RENOVATION DES LOGEMENTS – BATIMENT DE LA MAIRIE

Une consultation a été lancée en décembre 2006 pour la mission de coordination du chantier.

Sur cinq entreprises consultées, trois réponses ont été obtenues :

SOCOTEC : 1.704,30 € TTC

CHABOD : 1.809,55 € TTC

APAVE : 1.076,40 € TTC

IMAGE ET CALCUL : PAS DE REPONSE

LANTENOIS DANIEL : PAS DE REPONSE

Le Conseil choisit à l'unanimité comme prestataire pour la mission de coordination de ce chantier : APAVE pour un montant de 1.076,40 € TTC et autorise le Maire à signé le marché.

II/ COMPTABILITE

2.1 / OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENTS

Comme le budget n'est pas encore voté et afin de pouvoir mandater les nouvelles dépenses en investissement le Conseil peut ouvrir au budget N des crédits en section d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année N-1 (crédits ouverts au chapitre 21 « immobilisation corporelles » du BP 2006 = 337.360,43 € ⇒ le quart de cette somme = 84.340,11 €)

Facture nouvelle à payer en investissement :

- Facture Est Républicain : annonces pour la consultation d'entreprises pour la maîtrise d'œuvre, la mission de coordination SPS et la mission de contrôle du pôle multiservice d'un montant de : 330,86 € TTC

Le Conseil à l'unanimité vote :

- l'ouverture au BP 2007 de 331 € au compte 21312 « bâtiment publics autres »
- autorise le Maire à liquider la nouvelle dépense d'investissement
- s'engage à inscrire au BP 2007 cette dépense

2.2/ REUNION DE PREPARATION DES BUDGETS

AUCUNE DATE N'A ETE FIXEE.

III/ DIVERS

3.1/ DIGITALISATION DU CADASTRE

Le Maire informe le Conseil que la CCVA a décidé d'adhérer au dispositif du programme départemental de digitalisation des plans cadastraux en partenariat avec le Conseil Général et la Direction Générale des Impôts.

Pour bénéficier du droit d'usage des données cadastrales informatisées, au même titre que la Communauté de Communes, chaque Commune membre de la CCVA doit également adhérer à la convention de digitalisation du plan cadastral.

Il précise que ce dispositif est financé par la CCVA.

Le Conseil autorise le Maire à signer les avenants aux conventions signées par la CCVA afin d'obtenir le droit d'usage des données cadastrales informatisées.

3.2/ VENTE DE BOIS

Le Maire et Mr VIEILLE de l'ONF ont fait le point du bois à vendre aux adjudications générales.

Le Conseil à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente de bois aux adjudications générales.

3.3/ ASSEMBLEE GENERALE A LAISSEY DES MAIRES ADJOINTS ET SECRETAIRES DU CANTON

Le Maire informe le Conseil que le 9 Mars 2007 à la Salle des Fêtes de Laissey se déroulera l'assemblée générale des maires, adjoints et secrétaires de mairie du Canton de Roulans sous la présidence de Mr Hubert CLERC.

Mr CLERC qui a recensé l'état civil de l'ensemble des communes du canton de Roulans par ordre alphabétique.

A cet effet, Le maire souhaiterait offrir à Mr CLERC une copie de son travail joliment relié.

Le Conseil à l'unanimité accepte le principe d'offrir un cadeau à Mr Hubert CLERC.

Le Maire doit se renseigner auprès de Antoine BOURLON pour connaître le prix pour faire relier le travail de Mr CLERC.

IV/ INFORMATIONS

4.1/ CLUB DU TROISIEME AGE

Le Club du Troisième Age n'existe plus. Mr MILLE est venu déposer au Maire sa lettre de démission et les archives du club.

4.2/ PRESENTATION DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE

Le Maire présente au Conseil la plaque commémorative qui va être posée à la gare en même temps que l'inauguration du nouveau socle du monument aux morts le 14 avril 2007.

4.3/ AVENIR DU BATIMENT DE LA POSTE

Le Maire demande au Conseil de déjà penser à l'avenir du bâtiment de la Poste : bureaux de la mairie ? logements ? autres ?

En effet, à partir du 01/11/2007 le bureau de poste doit fermer. Est-ce qu'il faut reloger des personnes ou bien laisser vide. Une réflexion sur ce projet est lancée.

4.4/ AGREMENT DE LA HALTE GARDERIE

Le Maire informe le Conseil que suite à tous les travaux qui ont été fait depuis deux ans dans la halte garderie afin de se mettre aux normes, le Conseil Général a redonné l'agrément pour l'accueil des bébés à partir de 3 mois (le vendredi après-midi uniquement).

On peut se satisfaire du dynamisme de l'équipe de la halte-garderie qui met tout en œuvre pour que cette structure offre à la population un service de qualité.

4.5/ PANNEAUX DE SIGNALISATION : ACHAT ET DEPLACEMENT

A/ ACHAT

Le Maire informe le conseil qu'il va acheter plusieurs panneaux de signalisation routière :

- 1 panneau « eau non potable » pour la fontaine
- 2 panneaux « sens obligatoire » à poser sur les barrières lors de cérémonies au monument aux morts
- 2 panneaux « attention écoles »
- 2 panneaux fléchés « stade »
- 1 panneau d'interdiction de stationner

B/ DEPLACEMENT DE PANNEAUX

Le Maire informe le Conseil qu'il va prendre un arrêté municipal afin de déplacer les panneaux d'entrée dans la Commune de Laissey :

- Celui vers le cimetière sera avancé vers chez Mme POURCELOT
- Celui vers Mme STEINER sera avancé jusque vers la pâte d'oie RD 30 / Route d'Ougney RD 77

Le but du déplacement de ces panneaux est que les talus qui sont situés aux entrées de la Commune soient fauchés par les services de la DDE puisque ces parties de route redeviendront du fait du déplacement des panneaux des routes départementales et non plus des parties de routes communales.

4.5 / TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

FACTURE DESAUTEL : 473.42 €TTC

- recharge de l'extincteur
- bloc alarme
- plan d'évacuation

FACTURE BRICO DEPOT : 220.72 € TTC

- torchis pour mur de la salle de réunion
- peinture plafond
- néon

FACTURE BRICOMARCHE : 107.38 € TTC

- verrou
- poignée

FACTURE SODIAM :

- cumulus 200 litres
- bloc sécurité du cumulus

Nous sommes dans l'attente de deux devis :

VD MENUISERIES : Changement des vélux avec système de désenfumage

CERRUTI STORES : pose de store à l'intérieur de la salle de réunion

4.6/ TABLEAU DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE EN 2006

Le Maire présentera au Conseil pour information les marchés qui ont été passés selon la procédure adaptée en 2006 (article 28 du nouveau code des marchés publics).

4.7/ ENQUETE PUBLIQUE POUR LA PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU

Le Premier Adjoint informe le Conseil que l'enquête publique pour la protection des captages d'eau de Laissey va se dérouler du 12/03/2007 au 31/03/2007.

4.8 / PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil municipal aura lieu de 13 mars 2007 à 19 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à .

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHE LE : 25/02/2007

RETIRE LE :